

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 JANVIER 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 3 juin 2020 ;

Considérant que par délibération du 27 janvier 2022 la commune de Gap a cédé les deux niveaux inférieurs du parking de la Providence au CHICAS ;

Considérant la nécessité de dresser un état des lieux des deux niveaux inférieurs du parking de la Providence au CHICAS par huissier de justice ;

DECIDONS

Article 1er : De dresser un état des lieux des deux niveaux inférieurs du parking de la Providence au CHICAS par huissier de justice ;

Article 2 : De mandater Maître Jean-Paul SCARCELLA, huissier de justice associé, 3 rue Capitaine de Bresson, pour la somme de 300 € TTC ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 16 JANVIER 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **30 JAN. 2023**

Publié ou notifié le : **30 JAN. 2023**

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_01_37
Objet :	Constat des lieux Providence II
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.4 - Autres actes réglementaires
Identifiant unique :	005-210500617-20230116-D2023_01_37-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230116-D2023_01_37-AI-1-1_0.xml	text/xml	856 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12000.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230116-D2023_01_37-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	49.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 janvier 2023 à 09h55min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 janvier 2023 à 09h55min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 janvier 2023 à 09h55min06s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 janvier 2023 à 09h55min20s	Reçu par le MI le 2023-01-30